

SOUS-PREFECTURE DE RIOM

## Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR83 12003 « Gorges de la Sioule » Réunion du 11 décembre 2014

La réunion du comité de pilotage des sites « Gorge de la Sioule » s'est tenue en Mairie de Saint-Gervais-d'Auvergne. La réunion est présidée par Monsieur Hervé MOREAU, secrétaire-général adjoint représentant le sous-préfet de l'arrondissement de Riom.

Sont présents :

Hervé	MOREAU	Sous-Préfecture de Riom
Laetitia	ARNAUD	Sous-Préfecture de Montluçon
Sylvain	MARSY	DREAL Auvergne
Xavier	PINEAU	DDT Puy-de-Dôme
Laurent	LATHUILLIERE	Office National des Forêts - agence du Puy-de-Dôme
Patrick	SAUVOL	Office National des Forêts - Agent patrimonial
Bernard	ALMERAS	ONF Bureau d'études Auvergne- Limousin
Michael	LE COQUEN	ONF Bureau d'études Auvergne- Limousin
Emmanuel	FAVRE D'ANNE	CRPF
Michel	RIEU	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles
Laurent	MAZERON	Commune des Ancizes-Comps
Michel	RIEU	Commune d'Ayat-sur-Sioule
Gérard	ROUGIER	Commune de Châteauneuf-les-Bains
Martial	GENDRE	Commune de Lisseuil
Daniel	MAZUEL	Commune de Menat
David	BOBIER	Commune de Miremont
Pierre	POUGHON	
Pierre	FAURE	Commune de Montfermy
Jean-Pierre	BOUTHET	Commune de Queuille
Michel	MAMBOY	Commune de Saint-Gorges-de-Mons
Lionel	LECUYER	Commune de Saint-Priest-des-Champs
Stéphane	BOURNAT	Commune de Servant
Pierre	LENVOISE	Commune de Vicq
Jean-Pierre	LANNAREIX	Commune de Vitrac
Christian	PEYRONNY	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme
Pierre	RIGOLET	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme
Georges	SENETAIRE	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-De-Dôme
Mathieu	BENARD	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier
Pierre	TOURRET	LPO Auvergne
Bruno	SCHIRMER	Conservatoire des espaces naturels de l'Allier
Romain	LEGRAND	Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne
Claude	ROCHE	Puy-de-Dôme Environnement
Daniel	FERRY	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature 63 ;

Sont excusés :

DDT de l'Allier, Conseil Régional d'Auvergne, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Communauté de Communes du Bassin de Gannat, Communauté de Communes Manzat communauté, CLE du Sage Sioule, Fédération Départementale pour la pêche et la Protection du milieu Aquatique de l'Allier, Comité Départemental de Développement Touristique de l'Allier, Mairie de Jenzat, Mairie de St Remy de Blot, Mairie de Suaret-Besserve,

Après l'accueil des participants par M. le Maire de Saint Gervais d'Auvergne, le représentant de la Sous-préfecture de RIOM,, M. MOREAU ouvre la séance.

La réunion a pour objet de dresser le bilan des actions réalisées sur les sites en 2013 et 2014 et de présenter le programme des actions à mettre en œuvre pour l'année 2015.

Michael LE COQUEN, du bureau d'étude Auvergne-Limousin de l'ONF, chargé de l'animation des sites pour le compte de l'Etat, présente les différents points de l'ordre du jour.

### ***Rappels relatifs aux sites Natura 2000 « Gorges de la Sioule »***

---

Les gorges de la Sioule entre le pont Montfermy (63) et Jenzat (03) sont concernées par 2 sites :

- Un site relevant de la Directive relative à la conservation des oiseaux sauvages, dit « site oiseaux » ou ZPS, couvrant 26 026 ha.
- Un site relevant de la Directive relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dit site « habitats », inclus dans le premier, qui couvre 3 577 ha.

Les deux sites s'étendent sur 25 communes du Puy-de-Dôme et 8 communes de l'Allier.

### ***Rappels de la démarche Natura 2000 et de l'élaboration d'un DOCOB***

---

Le réseau des sites Natura 2000 vise à préserver la biodiversité sur le territoire de l'Union européenne, **tout en prenant en compte les activités économiques et sociales**. Le réseau Natura 2000 vise à maintenir (voire rétablir) dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces de flore et de faune sauvage d'intérêt communautaire. En application des directives Oiseau et Habitat, les Etats membres ont désigné des sites, sur la base des données scientifiques sur la qualité, la rareté ou la fragilité des habitats et espèces qu'ils accueillent. Ceux-ci constituent le réseau Natura 2000.

Sur ces sites, des actions concrètes sont mises en œuvre en faveur du patrimoine naturel. Ils font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour **éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations qui pourraient affecter les espèces**.

Plus d'informations (cf. diaporama)

### ***Bilan des actions réalisées entre 2013-2014***

#### ***Actualisation de la cartographie du site « habitats » :***

L'objectif est d'avoir une cartographie complète et actualisée des habitats naturels sur ce site. Cette action a été réalisée sur 2 ans (2013, 2014). Cet état des lieux servira de référence dans le prochain document d'objectifs du site. Les étapes suivantes ont été réalisées :

- Validation d'une typologie des habitats par le Conservatoire Botanique du Massif Central en 2012 et en 2013 (13 habitats de la directive habitat-faune-flore d'identifiés)
- Cartographie réalisée par l'ONF sur les 3 577 ha

**Actualisation des données naturalistes (site « habitat » et site « oiseau »)**

Le site habitats comporte 28 espèces relevant de la directive Habitat-Faune-Flore (D.H.F.F.)

Groupe Taxonomique	Espèce (non français)	Annexe II ou IV	Enjeux de conservation	Habitats associés
Flore	Buxbaumie verte (Mousse)	II	fort	Bois mort et trame de vieux bois
Poissons	Lamproie de Planer	II	majeure	rivière
	Saumon	II	majeure	rivière
	Chabot	II	majeure	rivière
Crustacé	Écrevisse à pattes blanches	II	fort	Petit cours d'eau forestier
Insectes	Cordulie à corps fin (libellule)	II	fort	rivière
	Agrion de Mercure (libellule)	II	faible	rivière et petit cours d'eau
	Damier de la succise (Papillon)	II	fort	Milieux humides
	Cuivré des marais (Papillon)	II	fort	Milieux humides
	Azuré du serpolet (Papillon)	IV	fort	Landes sèches
	Pique prune (Coléoptère)	II	fort	Bois mort et trame de vieux bois
	Lucane cerf volant (Coléoptère)	II	faible	Bois mort et trame de vieux bois et bocage
Mammifères	Murin de Daubenton (Chiroptère)	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Murin de Natterer (Chiroptère)	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Pipistrelle commune ou Pygmée (Chiroptère)	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Pipistrelle de Kuhl (Chiroptère)	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Oreillard roux (Chiroptère)	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Murin à moustaches (Chiroptère)	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Barbastelle commune (Chiroptère)	II	fort	Forêts et bocages et trame de vieux bois (continuité forestière)
	Murin de Bechstein (Chiroptère)	II	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Murin à oreilles échancrées (Chiroptère)	II	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Grand Murin (Chiroptère)	II	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Petit Rhinolophe (Chiroptère)	II	fort	Forêts et bocages et trame de vieux bois (continuité forestière)
	Grand Rhinolophe (Chiroptère)	II	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Loutre	II	majeure	rivière (continuité des cours d'eau)
	Castor	II	majeure	rivière (continuité des cours d'eau)
Reptiles	Couleuvre d'Esculape	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
	Couleuvre à collier	IV	fort	connexion des habitats ouverts et arborés
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune (Crapaud)	II	majeure	Milieux humides
	Triton crêté (Triton)	II	majeure	Milieux humides

**Avifaune :**

Le site oiseau comporte 34 espèces d'oiseaux relevant de la directive Oiseau (D.O)

Cette actualisation a été effectuée par la LPO Auvergne sur l'ensemble du site. Les cartes issues de cet inventaire sont présentées espèce par espèce (exemple dans le diaporama).

M. FERRY demande si un inventaire exhaustif a été réalisé et de quand date cet inventaire et il demande si les oiseaux migrateurs ont été étudiés.

M. TOURET indique que les informations présentées ne sont pas issues d'inventaires exhaustifs, mais d'une analyse ponctuelle issue des informations collectées par les correspondants de la LPO au cours des 10 dernières années. Les espèces migratrices ont été peu étudiées et un effort de prospection a été fait sur les espèces nicheuses car elles sont en inter-relation avec les habitats des « Gorges de la Sioule ». L'état de santé et les effectifs des espèces migratrices obéissent à d'autres logiques. De plus, pour ces dernières, les « Gorges de la Sioule » ne sont qu'un axe de circulation.

#### *Actualisation des données socio-économique*

Secteur	<u>Activités humaines</u>	<u>Interactions</u>
Agriculture	Élevage bovin dominant ; les prairies de fauche et les pâturages se situent en fond de vallée ou en haut de versant. Risque de déprise ?	En fond de vallée, participe à l'entretien des berges de la rivière. Territoire de chasse pour les chauves-souris, les rapaces, les papillons ...
Forêt	Grand morcellement de la propriété. Peu de zones aménagées en dehors de la forêt domaniale de la Sioule.  Exploitation des bois très difficile. Peu de produits de grande valeur commerciale. Des enrésinements de petites surfaces. Les risques de surexploitation (coupe rase en particulier) sont très limités.	Chaque intervention sylvicole entraîne un impact direct sur les habitats forestiers : - positif, en l'améliorant dans sa diversité ou même le restaurant parfois, - négatif, en le banalisant ou même le dégradant.
Chasse	Grands espaces forestiers et secteurs de la Sioule réputé	Réglementation en place
Tourisme	- Escalade - Nautisme et baignade. - Randonnée pédestre.	Négocier les périodes de pratique de l'escalade si des nicheurs sur le rocher. Toute création de parcours nautique (canoë-kayak) ou pédestre devrait analyser les impacts sur le milieu (traversée d'habitats sensibles, dérangement d'espèces animales).
Eau	Deux barrages entraînants : - des zones ennoyées en amont - des fluctuations fortes du débit en aval - Pollution des retenues dans les sédiments (plomb, arsenic)	Perturbations fortes pour : - les habitats (flore aquatique, forêt alluviale), - la faune associée. Quelles modalités et période de vidange éviteraient pollution et dérangement ?

Le Président de l'association de défense des habitants, propriétaires et usagers de la Vallée de la Sioule, s'insurge de l'absence de la problématique du PCB dans le diagnostic socio-économique. Il prétend que cette problématique est souvent oubliée ainsi que la qualité des eaux du secteur des Gorges de la Sioule.

M. LE COQUEN, animateur du site, n'a pas de donnée à lui communiquer sur ce sujet et il n'a pas de donnée qualitative des eaux en général. Il ne possède que les données du SAGE.

### ***Action de communication et contact avec les habitants en 2014***

---

Les retours et témoignages des habitants des Gorges de la Sioule sont contrastés sur la démarche Natura 2000. Les principales remarques sont regroupées dans le tableau suivant.

<b><i>Public</i></b>	<b><i>Point positif</i></b>	<b><i>Point négatif</i></b>
<b><i>Chasseur</i></b>	Volonté de participer à la démarche (présent au Groupe de travail)	Inquiétude sur l'évolution de la législation liée à Natura 2000
<b><i>Riverains et propriétaires</i></b>	Propriétaires satisfaits d'avoir une information sur Natura 2000 et soulagés de ne pas avoir de nouvelles contraintes	Les propriétaires ne semblent pas concernés par la démarche et la grande majorité ne pense pas signer de contrats Natura 2000.
	Soulagé de pouvoir exercer les activités habituelles sur leurs parcelles (cultures, prairies, bois de chauffe...)	

Un article de presse est paru dans le SEMEUR hebdo du 11/11/2014. Un autre article va paraître dans très peu de temps dans le quotidien « La Montagne ». L'objectif est de faire passer un message clair sur la démarche Natura 2000 et de rappeler l'actualité du site Natura 2000 « Gorges de la Sioule ».

### ***Propositions d'actions pour 2015***

---

L'année 2015 devrait avant tout être consacrée à la fin de l'actualisation des documents d'objectifs. A travers ces deux nouveaux DOCOB, l'objectif majeur est de donner un cadre et des axes de gestions concrets pour les années à venir.

Les actions suivantes sont proposées pour 2015:

#### ***Animation :***

- 1 Suivi des projets;
- 2 Promotion de la charte Natura 2000 et des contrats (projet de "PAEC 2015");
- 3 Continué à communiquer les actualités des deux sites Natura 2000 (presse, site web)

#### ***Réactualisation des deux documents d'objectifs :***

- 4 Finalisation de la rédaction des deux DOCOB;
- 5 Organisation de plusieurs groupes de travail pour la définition des programmes d'actions;
- 6 COPIL de validation des programmes d'actions et validation des deux DOCOB de manière générale.

## Questions diverses

- M.MARSY (DREAL), déplore le manque du bilan d'animation du dernier DOCOB. Il aurait souhaité :
- Un bilan des actions
- Les grandes tendances évolutives dans le secteur socio-économique
- Les grandes tendances évolutives environnementales
- Plusieurs élus et plusieurs agriculteurs, mettent en avant la problématique nitrate. Quelle est l'origine des nitrates ? Agricole ? Naturelle ? Autres ?

M. PINEAU (DDT 63) répond que la vocation première de la démarche Natura 2000 vise la protection des habitats et des espèces désignées au sein des sites. Les territoires définis au titre de la directive nitrates ne sont pas les mêmes que ceux définis au titre de Natura 2000. Il faut se baser à l'échelle d'un bassin versant pour comprendre les flux de nitrate. D'autres outils existent pour répondre à cette problématique (Directive nitrates, SAGE, contrats de rivière...).

M. BOURNAT élu sur la commune de Servant demande la démarche à suivre pour l'abattage des arbres au sein de terrains communaux en bordure de la rivière « Sioule ».

M. LE COQUEN, répond qu'il n'y a pas de restriction. Il se propose d'encadrer l'abattage des arbres et/ou la formulation de consignes avant travaux. L'objectif est d'assurer la sécurité des pêcheurs et des canoë-kayak tout en respectant les forêts alluviales.

M. GENDRE, maire de Lisseuil, voudrait connaître la démarche à suivre pour harmoniser l'accueil du public sur sa commune. Plusieurs projets se mettent en place (accès baignade, chemin équestre, sentier de randonnée...) et il faudrait canaliser ou suivre ses projets.

M. LE COQUEN, répond que le sujet est intéressant et qu'il pourrait apporter des pistes de réflexions à la suite d'un entretien ultérieur en petit comité.

M. FONCELLE représentant la chambre d'Agriculture de l'Allier interroge la DDT sur une nouvelle réglementation qui interdirait de retourner les prairies naturelles qualifiées de « sensibles » en 2015.

A ce jour, aucune information officielle n'est transmise aux DDT. M.PINEAU s'engage à préciser ce point post-réunion :

Dans le cadre du verdissement de la politique agricole commune, les agriculteurs peuvent bénéficier d'un paiement vert s'ils respectent certains critères favorables à l'environnement. Parmi ces critères figure le maintien de certaines prairies permanentes dites «sensibles». Il a été décidé au niveau du ministère de l'agriculture de considérer comme sensible, les prairies permanentes, landes ou estives présentes dans les sites natura 2000 et de conditionner une partie de l'aide octroyée aux agriculteurs au maintien de ces prairies.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MOREAU remercie l'assistance et lève la séance.

Pour le Sous-Préfet  
Par délégation  
Le Secrétaire Général adjoint,

  
Hervé MOREAU